

Paris, 28/07/2019

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Premier ministre,

Vous le savez, les entreprises de l'alimentation ont toujours été des acteurs constructifs au service de l'emploi dans notre pays.

Quand vous appelez nos entreprises à se mobiliser pour le pacte productif, nous répondons présent. L'an dernier, plus de 3 000 emplois ont été créés dans notre secteur.

Par ailleurs, les entreprises de l'alimentation ont signé un partenariat avec l'Etat en fin d'année : parcours vers l'emploi, actions de formation, expérimentations intersectorielles : toute une batterie de mesures a été mise en place.

Nous prenons notre part de responsabilité.

Et aujourd'hui, nous découvrons avec stupeur, dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage, un projet de « bonus-malus » qui vise notamment les emplois saisonniers.

Pour les entreprises de l'alimentation, ce serait un coup de poignard dans le dos. Toute surtaxation des contrats saisonniers constituerait un risque économique majeur et fragiliserait de manière certaine nos entreprises face à une concurrence particulièrement rude en provenance des pays étrangers y compris Européens. Car, nos entreprises transforment 70 % de la production agricole et de la pêche et s'adaptent de manière structurelle à des moments de récoltes et de consommation.

Oui, nous sommes soumis aux cycles de la nature. Et c'est une bonne nouvelle, qui répond aux attentes des consommateurs. Les périodes de récoltes sont un fait. Elles nécessitent de transformer et conserver les récoltes sur des périodes restreintes, compte tenu de leur caractère périssable.

Oui, les entreprises de l'alimentation battent également au rythme de notre société et de ses rites. Pendant les périodes de fêtes par exemple, nos producteurs de chocolat, de saumon, de foie gras, ou de produits pour boulangerie-pâtisserie sont entièrement mobilisés.

Et pour cela nous avons besoin de saisonniers sans le concours desquels nos entreprises ne sauraient produire.

Notre demande, est simple : tenez compte de la saisonnalité de nos emplois et de notre proximité avec l'agriculture.

Monsieur le Premier ministre, nous partageons beaucoup en commun.

Nous avons la même volonté de conserver les emplois au plus près des territoires. Les entreprises de l'alimentation sont majoritairement des TPE-PME. Nous restons l'un des rares secteurs industriels à créer de l'emploi sur tous les territoires. Et les emplois que nous créons sont pérennes : 92,2% des salariés de l'industrie alimentaire sont en CDI et 6,5% en CDD.

Nous partageons également la volonté de privilégier les activités saisonnières au détriment d'importations ou de productions désaisonnalisées.

Ne rajoutons pas de nouvelle contrainte. Assumons de défendre les entreprises de l'alimentation qui créent des emplois sur tous nos territoires et font rayonner le savoir-faire culinaire national à travers le monde.

Richard Girardot, Président de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) et 116 entreprises et syndicats du secteur alimentaire :

- ABC CHARCUTIER DE PROVENCE
- ALIMENTATION ET TENDANCE
- ANDRE LAURENT
- APTUNION
- AUBRET
- AUSTRAL FOOD INTERNATIONAL / GELAUSTRAL
- BIRABEN FOIE GRAS
- BISCUITS FOSSIER
- BONBONS BARNIER
- BONDUELLE
- BORDE
- BRETAGNE VIANDE
- CAVIA.R
- CEMOI
- CHARCUTERIE COSTA & FILS
- CHARCUTERIE PIERRAT
- CHARLES & ALICE
- CHOCOLATERIE ABTEY
- CHOCOLATERIE GUYAUX
- COMPTOIRS OCEANIQUES
- CONSERVERIE CHANCERELLE
- CONSERVERIE LA BELLE-ILOISE
- CONSERVES FRANCE
- CONSERVES GUINTRAND
- CPK (CARAMBAR&CO/LUTTI)
- CRISTAL UNION
- CROUSEILLES
- CULTURE VIANDE
- CURTELIN
- DAUNAT

- EDERKI
- FARINER
- FDL CHOCOLAT
- FEDERATION DES IMPORTATEURS DE PRODUITS ALIMENTAIRES (FIPA)
- FEDERATION FRANÇAISE DES INDUSTRIES D'ALIMENTS CONSERVES (FIAC)
- FEDERATION NATIONALE DE L'INDUSTRIE LAITIERE (FNIL)
- FEDERATION DES INDUSTRIES CHARCUTIERES, TRAITEURS ET TRANSFORMATRICES DE VIANDES (FICT)
- FLEURY MICHON
- FRANCE SALAISONS
- FRESENIUS
- FROMAGERIE MILLERET
- GENERATION 5
- GELAE
- GEORGES BRUCK
- GERBE SAVOYARDE
- GREENYARD
- GROUPE AGROMOUSQUETAIRE
- GROUPE AOSTE
- GROUPE DAUCY
- GROUPE PIERRE SCHMIDT
- GUEZE SAS
- HENAFF
- HENRI RAFFIN
- L'ASSIETTE BLEUE
- LA BRESSE
- LA FERME DU CRAULOUPE SARL
- LA NAUCELLOISE
- LA SABLESIENNE
- LABEYRIE
- LE ROTISSEUR
- LES CHEVALIERS D'ARGOUGES
- LEMARIE PATISSIER
- LESAFFRE FRERES
- LES ENTREPRISES DU TRAITEUR FRAIS (ETF)
- LES ENTREPRISES DES GLACES ET SURGELES (EGS)
- LES GOUTS DU SUD
- LINDT
- LIOT
- LISE BACCARA
- LE GRENIER DES GASTRONOMES
- MADELEINES BIJOU
- MAISON MILHAU
- MAISON VAUX
- MANUFACTURE CLUIZEL
- MAISON VIEILLARD
- MONIQUE RANOU

- MULOT ET PETITJEAN
- NACTIS FLAVOURS
- NOUGAT CHABERT & GUILLOT SAS
- OUVRE FILS
- PIERRE MARTINET
- REVILLON CHOCOLATIER
- RIAN
- RIGALT
- ROMANZINI
- SALAISONS BENTZ
- SALAISONS CELTIQUES - ST-MEEN
- SALAISONS CELTIQUES - PONTIVY
- SALAISONS CELTIQUES - BAUD
- SALAISONS DU LIGNON
- SALAISONS PHILIS
- SALAISONS STEMMELN
- SAUMEXTRA SA
- SEGAFREDO
- SIBERT
- SICAREV COOP
- SICAREV SA
- SYNDICAT DU CHOCOLAT
- SYNDICAT DE LA PANIFICATION
- SYNDICAT DE LA NUTRITION SPECIALISEE
- SYNDICAT DU CAFE
- SYNDICAT DE LA CONFISERIE
- SYNDICAT DES FABRICANTS DE VEGETAUX FRAIS PRETS A L'EMPLOI (SVFPE)
- SYNDICAT NATIONAL DU COMMERCE EXTERIEUR DES PRODUITS CONGELES ET SURGELES (SNCE)
- SOCIETE PRUNIER
- SOCIETE FASSIER
- SYNDICAT NATIONAL DES FABRICANTS DE SUCRE
- SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIELS ET PROFESSIONNELS DES ŒUFS (SNIPO)
- SOCIETE BAHIER
- SODEBO
- SOMAFER
- SOCIETE STOEFFLER
- SUCRALLIANCE (DUPONT D'ISIGNY, CONFISERIE DU NOD, DOLIS)
- TRADIVAL
- TRIBALLAT NOYAL